

Colloque | programme

Les collections d'art à travers les générations

Jeudi 17 octobre 2013

Uni Mail, salle S150 | 40 bd du Pont-d'Arve, Genève



FACULTÉ DE DROIT
CENTRE DU DROIT DE L'ART
FONDATION POUR LE DROIT DE L'ART



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Les collections d'art à travers les générations

Le **Centre universitaire du droit de l'art** et la **Fondation pour le droit de l'art** unissent leurs forces pour aborder, dans leur traditionnelle journée d'étude, les questions liées à la succession d'une collection d'œuvres d'art.

En particulier, ce colloque s'intéresse à la question de la pérennisation de la collection d'art à travers les générations. Est-ce une idée réalisable au regard des limites imposées par le droit des successions, notamment les règles de partage et la réserve légale? Par ailleurs, comment résoudre les défis pratiques que soulèvent l'évaluation et le partage de la collection entre les héritiers?

Dans le cadre de la succession d'un artiste, les héritiers sont confrontés à la gestion et protection du patrimoine matériel et intellectuel de l'artiste. Qui plus est, ces derniers devront agir afin d'éviter que des œuvres volées ou copiées circulent sur le marché.

En vue d'une planification successorale, certaines collections d'art font l'objet d'une donation à un musée, ou d'une vente aux enchères; alors que d'autres sont constituées en structure juridique (trusts, sociétés off-shore et fondations). Ces choix sont souvent étroitement liés aux aspects d'ordre fiscal. Cependant, ces mesures peuvent compromettre l'unité et la pérennisation de la collection d'art.

Durant cette journée, d'éminents spécialistes du monde pratique et académique traiteront ces thèmes et exposeront les difficultés auxquelles les collectionneurs et leurs héritiers sont confrontés ainsi que les moyens dont ils disposent afin d'atteindre leurs objectifs.

Matinée

8h15-8h45

Inscription des participants

8h45-8h55

Accueil

Christine Chappuis, doyenne de la faculté de droit, professeure, UNIGE

Président de séance

Marc-André Renold, directeur du Centre du droit de l'art, professeur, UNIGE, avocat

8h55-9h15

Introduction

Pierre Gabus, président du Conseil de la Fondation pour le droit de l'art, avocat, Gabus/Rohmer, et **Anne Laure Bandle**, doctorante, Centre du droit de l'art, UNIGE

- 9h15-10h **La succession de la collection d'art**
Paul-Henri Steinauer, professeur, Université de Fribourg
- 10h-10h20 **La perspective des héritiers de l'artiste**
Claudia Andrieu, responsable juridique, Picasso Administration
- 10h20-11h10 Discussion et pause café
- 11h10-11h30 **La donation de la collection à un musée**
Christian Bernard, directeur du MAMCO
- 11h30-11h50 **L'art en héritage lors de la vente aux enchères**
Caroline Lang, présidente Sotheby's Suisse
et **Stéphanie Schleining**, directrice Sotheby's Genève
- 11h50-12h15 Discussion
- 12h15-13h30 Cocktail dînatoire

Après-midi

- 13h30-14h **Les véhicules juridiques successoraux**
Julie Wynne, avocate, Schellenberg Wittmer
- 14h-14h30 **Les fondations**
Benoît Merkt et **Stéphanie Musy**, avocats, Lenz & Staehelin
- 14h30-14h50 **La gestion d'une collection par une fondation**
Bruno W. Boesch, secrétaire Fondation Gandur pour l'Art,
avocat, Frieriep Renggli
- 14h50-15h05 **Les structures juridiques confrontées au droit successoral**
Paul-Henri Steinauer, professeur, Université de Fribourg
- 15h05-16h Discussion et pause café
- 16h-16h30 **Les enjeux juridiques liés à la fiscalité du transfert d'une collection d'art**
Xavier Oberson, professeur, UNIGE, avocat, Oberson Avocats
- 16h30-17h **Synthèse et regard critique sur les différentes structures juridiques**
Luc Thévenoz, professeur, UNIGE
- 17h Discussion et clôture

*Co-organisé par la Fondation pour le droit de l'art
et le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève*



Avec le soutien de

Sotheby's